



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DE LA SAVOIE



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE VALLOIRE
SÉANCE DU JEUDI 18 JUIN 2020

Nombre de membres en exercice : 15

Présents : 9

Représentés : 4

Absents : 2

Date de convocation : 12 juin 2020

Date d'affichage : 12 juin 2020

L'an deux mil vingt, le dix-huit juin à 18 heures, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre ROUGEAUX, Maire.

Étaient présents : Jean-Pierre ROUGEAUX - Jean-Claude ROUGET - Dominique RETORNAZ - Marie-Pierre RAMBAUD - Odile MAGNIN - Béatrice BAILLY - Laurence CLEMENT-GUY - Jacques PRAT - Corine FALCOZ

Étaient représentés : Stéphanie FEUTRIER (donne procuration à Marie-Pierre RAMBAUD) - Jean-Marie MARTIN (donne procuration à Dominique RETORNAZ) - Pascal CLAPPIER (donne procuration à Jean-Pierre ROUGEAUX) - Patrick LE GUENNEC (donne procuration à Corine FALCOZ)

Étaient absents : Eric GIRAUD - Maud GOBERT

Monsieur Dominique RETORNAZ est désigné secrétaire de séance.

Délibération n° 20-06-057

Objet : Convention d'objectifs avec l'Association d'Éducation Populaire (AEP) pour l'année 2020

Rapporteur : Jean-Claude ROUGET, adjoint au Maire.

Conformément à la Loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations, articles 9-1 (créé par la loi n°2014-856 du 31 juillet 2014 relative à l'économie sociale et solidaire - art. 59) et 10, il convient de conclure avec les associations des conventions d'objectifs définissant l'objet, le montant et les conditions d'utilisation de la subvention attribuée, dès lors que celle-ci est supérieure à 23 000 € par an.

Par délibération en date du 5 mars dernier, il a été alloué pour l'année 2020 une subvention d'un montant de 35 000 € à l'AEP avec laquelle il convient ainsi de passer une convention d'objectifs.

Cette convention définit les termes du partenariat pour la participation de la Commune aux actions menées par l'AEP.

Envoyé en préfecture le 23/06/2020

Reçu en préfecture le 23/06/2020

Affiché le 23/06/2020

ID : 073-217303064-20200618-20_06_057-DE



En fonction de ces éléments je vous invite à bien vouloir vous prononcer sur cette affaire communale.

Le conseil municipal,
Vu le code général des collectivités territoriales,
Où l'exposé de Monsieur Rouget,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DÉCIDE :

➤ d'approuver la convention d'objectifs à intervenir avec l'AEP pour l'année 2020 et d'autoriser Monsieur le Maire à la signer.

Ont signé au registre les membres présents
Copie conforme
Le Maire,
Jean-Pierre ROUGEAUX

Acte certifié exécutoire

Transmission en Préfecture : 23/06/2020

Affichage : 23/06/2020

Valloire, le 23/06/2020

Le Maire,
Jean-Pierre ROUGEAUX.